



## Fiche n° 8 : L'auto contrôle par les entreprises

21/03/2024



La Cour des Comptes dénonce les limites de l'autocontrôle

[https://www.ccomptes.fr/system/files/2020-09/20200923-58-2-rapport-politiques-lutte-contre-pollution-air\\_0.pdf](https://www.ccomptes.fr/system/files/2020-09/20200923-58-2-rapport-politiques-lutte-contre-pollution-air_0.pdf)

« En 2016, la Cour avait constaté que **les déclarations d'émissions des industries n'étaient pas toujours exhaustives, que les facteurs d'émission étaient parfois erronés et que des incertitudes demeuraient parfois élevées du fait des conditions opératoires.** »

« La surveillance des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) de toute nature se fonde à tous les stades de la procédure sur le principe de la responsabilité de l'entreprise. »

« **Le principe d'autocontrôle et de déclaration des émissions n'est viable que s'il est assorti de contrôles et de sanctions.** Or, le niveau des amendes prévues par le code de l'environnement **apparaît peu dissuasif.** »

« Un référé de la Cour de juin 2015 sur la gestion de la mutation industrielle du bassin de Lacq, troisième pôle chimique français, avait relevé les limites du dispositif de contrôle des émissions fondé sur le principe d'auto-mesure et l'obligation de déclaration des incidents par les industriels : les rejets de tétrachlorure de carbone par l'usine ARKEMA Mont étaient depuis des années sans commune mesure avec la limite fixée par arrêté préfectoral. **Ils avaient atteint, en 2011, près de sept fois le quota alloué pour l'ensemble de l'Europe.** »

Pour ce qui est annoncé par DALKIA

[https://huveaune-energie-circulaire.fr/wp-content/uploads/2023/10/HEC\\_Fonctionnement\\_CSR.pdf](https://huveaune-energie-circulaire.fr/wp-content/uploads/2023/10/HEC_Fonctionnement_CSR.pdf)

« Le suivi et le contrôle de la composition des CSR :

- Suivi par lot ( Lot, définition de l'arrêté du 23 mai 2016 : "ensemble homogène de CSR de même nature, produit dans une période continue par une même installation, livré en une seule ou plusieurs fois, dans un ou plusieurs conditionnements, à un ou plusieurs clients. Un lot ne peut excéder 1 500 tonnes."
- Analyses régulières pour caractériser les lots chez les fournisseurs (1 échantillon représentatif par lot)
- Les analyses demandées doivent être réalisées par une tierce partie externe indépendante
- Tenues dans des registres
- Caractérisation matière annuelle des flux de déchets utilisés pour préparer les CSR sur la base d'un échantillon représentatif de l'année

CSR : la simplification réglementaire entre en vigueur

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/reforme-reglementation-csr-analyse-rendement-36317.php4>

L'arrêté publié le 15 octobre 2020 permet à l'**exploitant** de caractériser le CSR à partir d'un échantillon représentatif de la production lorsque celle-ci est homogène et modifie les éléments dont la teneur doit être analysée pour la caractérisation du CSR afin de **restreindre les analyses obligatoires aux seuls paramètres pertinents.**

Concrètement, l'analyse systématique des éléments traces<sup>1</sup> et de la somme des métaux lourds<sup>2</sup> est supprimée.

1. Le thallium, l'antimoine, l'arsenic, le cadmium, le chrome, le cobalt, le cuivre, le plomb, le manganèse, le mercure, le nickel et le vanadium

2. L'antimoine, l'arsenic, le chrome, le cobalt, le cuivre, le plomb, le manganèse, le nickel et le vanadium

- Contrôle du combustible par Dalkia à la réception en chaufferie